Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260915-26_80-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le quinze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	09/09/2026	Nombre de conseillers en exercice :	19
Date d'affichage :	09/09/2026	Nombre de conseillers présents :	15
		Nombre de conseillers votants :	18

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, BILLAUD Audrey, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, THOUVENIN Ludovic, LOTTON Alexandre.
Absents excusés : Mme PICOIS Angélique (pouvoir donné à Mr LOTTON Alexandre), Mr MOUTOUSSAMY Philippe (pouvoir donné à Mr DELANDHUY Matthieu), Mr SAVIN Jacky (pouvoir donné à Mme POMMEREUL)
Absents non excusés : Mr BACCEI Vincent
Mr THOUVENIN Ludovic a été élu secrétaire de séance

N° 26 - 80 Extension et rénovation du restaurant scolaire (phase 2 et 3) - MODIFICATION N°3 du lot N° 12 (plomberie/chauffage/ventilation)

(Rapporteur : Vivian COURDE, conseiller)

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération N° 26-04 en date du 26/01/2026 relative à l'attribution du lot N° 12 « Plomberie/chauffage/ventilation - phase 2 », à la société INOKER, pour **un montant initial de 21 435,29 € HT.**

Exposé :
Dans le cadre de la construction de l'extension, la société INOKER, propose un devis rectificatif de **421.08 € HT soit 505.30 € TTC** pour :

- La suppression de la fourniture d'un chauffe-eau vertical
- La fourniture d'un chauffe-eau horizontal

La présente modification remplit les conditions de l'article R.2194-8 du code de la Commande publique entraînant une augmentation **421.08 € HT soit 505.30 € TTC** représentant **1.96 %** du montant initial.
Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification présentée par la société INOKER d'un montant de **421.08 € HT soit 505.30 € TTC**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le devis d'un montant de **421.08 € HT soit 505.30 € TTC** Autorise Monsieur le Maire à signer la modification n°3,
Autorise Monsieur Le maire inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour extrait conforme

Le Maire, Philippe LE GALL